

# R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



## LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Creuse

COMMUNE de SAINT-MEDARD-LA-ROCHETTE

L'an **deux mille vingt six, le sept mai**, à **19h30**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-MEDARD-LA-ROCHETTE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Hervé TRIMOULINARD**, Le Maire.

Étaient présents : M. Hervé TRIMOULINARD, Mme Fanny ROBY, M. Thierry JAMOT, Mme Caroline MOUTARDE, M. Eric BENHAMMOU, M. Dominique PLANCHON, Mme Sylvie SERGEANT, Mme Catherine THOMAS, M. Sylvain FONTY, M. Florian BATTU, Mme Audrey MOREAU, M. Jonathan COURAUD, Mme Emilie BILLON, Mme Graylen LONGUET.

Était absent excusé : M. Julien TOURTEAUCHAUX.

Secrétaire : Mme Emilie BILLON. a été élue secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-51 du Code Général des Collectivités Territoriales.

---

### ORDRE DU JOUR-Session ordinaire

- 01- Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du vendredi 20 mars 2026
- 02- Compte-rendu des décisions municipales prises dans le cadre des délégations du Maire
- 03- Approbation du Compte Financier Unique 2025
- 04- Adhésion et passation des contrats d' Assurance statutaire du personnel affilié à la CNRACL et à l'IRCANTEC
- 05- Convention de gestion des contrats d'assurance statutaire du personnel CNRACL et IRCANTEC avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale
- 06- Convention avec le CDG23 pour la mise en place du Dispositif de Signalement des actes d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, d' actes de violence, de menaces, d' intimidation, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes
- 07- Renouvellement de la Commission de Contrôle des listes électorales
- 08- Désignation des délégués au SICS de Chénérailles et Peyrat-La-Nonière
- 09- Représentants de la Commission Communale des Impôts Directs
- 10- Adhésion au dispositif de Conseil en Energies du SDEC
- 11- Travaux de réfection du mur de soutènement à Vaurousset
- 12- Acquisition d'un ensemble immobilier à Fourneaux-Autorisation donnée à M LE MAIRE de signer une promesse d'achat
- 13- Cession amiable des parcelles communales au lieu-dit Les Rivailles
- 14- Mise en place d'une nouvelle tarification de la cantine scolaire de Fourneaux
- 15- Réfection des joints d'un des ponts du territoire communal
- 16- Questions diverses

---

NUMERO	OBJET	SENS DE LA DELIBERATION	VOTE DU CONSEIL
	Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du vendredi 20 mars 2026	Après lecture et corrections apportées, le procès-verbal du Conseil Municipal du vendredi 20 mars 2026 est approuvé par l'ensemble des élu.e.s, et sera publié sur le site internet de la commune.	

MA-DEL-2026-029	Approbation du Compte Financier Unique 2025	<p>Le Conseil Municipal réuni, sous la présidence de Mme Fanny ROBY, 1ère Adjointe, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025, dressé par M. Hervé TRIMOULINARD, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;</p> <p>1° Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :</p> <table border="1" data-bbox="560 398 1273 577"> <thead> <tr> <th rowspan="2">LIBELLE</th> <th colspan="2">FONCTIONNEMENT</th> <th colspan="2">INVESTISSEMENT</th> <th colspan="2">ENSEMBLE</th> </tr> <tr> <th>DEPENSES ou déficit</th> <th>RECETTES ou excédent</th> <th>DEPENSES ou déficit</th> <th>RECETTES ou excédent</th> <th>DEPENSES ou déficit</th> <th>RECETTES ou excédent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Résultats reportés N-1</td> <td>0 €</td> <td>1 005 411.15 €</td> <td>0 €</td> <td>63 779.36 €</td> <td>0 €</td> <td>1 069 190.51 €</td> </tr> <tr> <td>Opérations de l'exercice</td> <td>529 102.29 €</td> <td>1 251 672.23 €</td> <td>143 903.25 €</td> <td>137 216.79 €</td> <td>673 005.54 €</td> <td>1 388 889.02 €</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAUX</b></td> <td><b>529 102.29 €</b></td> <td><b>2 257 083.38 €</b></td> <td><b>143 903.25 €</b></td> <td><b>200 996.15 €</b></td> <td><b>673 005.54 €</b></td> <td><b>2 458 079.53 €</b></td> </tr> <tr> <td>Résultats exercice N</td> <td></td> <td>1 727 981.09 €</td> <td></td> <td>57 092.90 €</td> <td></td> <td>1 785 073.99 €</td> </tr> <tr> <td>Restes à réaliser</td> <td></td> <td></td> <td>66 700.00 €</td> <td>9 650.00 €</td> <td>66 700.00 €</td> <td>9 650.00 €</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAUX CUMULES</b></td> <td><b>529 102.29 €</b></td> <td><b>2 257 083.38 €</b></td> <td><b>210 603.25 €</b></td> <td><b>210 646.15 €</b></td> <td><b>739 705.54 €</b></td> <td><b>2 467 729.53 €</b></td> </tr> <tr> <td><b>RESULTATS DE CLOTURE</b></td> <td></td> <td>1 727 981.09 €</td> <td></td> <td>42.90 €</td> <td></td> <td>1 728 023.99 €</td> </tr> </tbody> </table>	LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE		DEPENSES ou déficit	RECETTES ou excédent	DEPENSES ou déficit	RECETTES ou excédent	DEPENSES ou déficit	RECETTES ou excédent	Résultats reportés N-1	0 €	1 005 411.15 €	0 €	63 779.36 €	0 €	1 069 190.51 €	Opérations de l'exercice	529 102.29 €	1 251 672.23 €	143 903.25 €	137 216.79 €	673 005.54 €	1 388 889.02 €	<b>TOTAUX</b>	<b>529 102.29 €</b>	<b>2 257 083.38 €</b>	<b>143 903.25 €</b>	<b>200 996.15 €</b>	<b>673 005.54 €</b>	<b>2 458 079.53 €</b>	Résultats exercice N		1 727 981.09 €		57 092.90 €		1 785 073.99 €	Restes à réaliser			66 700.00 €	9 650.00 €	66 700.00 €	9 650.00 €	<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>529 102.29 €</b>	<b>2 257 083.38 €</b>	<b>210 603.25 €</b>	<b>210 646.15 €</b>	<b>739 705.54 €</b>	<b>2 467 729.53 €</b>	<b>RESULTATS DE CLOTURE</b>		1 727 981.09 €		42.90 €		1 728 023.99 €	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>13 VOTANTS 13 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION</p>
LIBELLE	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		ENSEMBLE																																																											
	DEPENSES ou déficit	RECETTES ou excédent	DEPENSES ou déficit	RECETTES ou excédent	DEPENSES ou déficit	RECETTES ou excédent																																																											
Résultats reportés N-1	0 €	1 005 411.15 €	0 €	63 779.36 €	0 €	1 069 190.51 €																																																											
Opérations de l'exercice	529 102.29 €	1 251 672.23 €	143 903.25 €	137 216.79 €	673 005.54 €	1 388 889.02 €																																																											
<b>TOTAUX</b>	<b>529 102.29 €</b>	<b>2 257 083.38 €</b>	<b>143 903.25 €</b>	<b>200 996.15 €</b>	<b>673 005.54 €</b>	<b>2 458 079.53 €</b>																																																											
Résultats exercice N		1 727 981.09 €		57 092.90 €		1 785 073.99 €																																																											
Restes à réaliser			66 700.00 €	9 650.00 €	66 700.00 €	9 650.00 €																																																											
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>529 102.29 €</b>	<b>2 257 083.38 €</b>	<b>210 603.25 €</b>	<b>210 646.15 €</b>	<b>739 705.54 €</b>	<b>2 467 729.53 €</b>																																																											
<b>RESULTATS DE CLOTURE</b>		1 727 981.09 €		42.90 €		1 728 023.99 €																																																											
MA-DEL-2026-030	Adhésion et passation des contrats d'Assurance statutaire du personnel affilié à la CNRACL et à l'IRCANTEC	<p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :</p> <p>-de retenir la proposition de la CNP et de conclure avec cette société des contrats pour la couverture des risques statutaires du personnel CNRACL et IRCANTEC prenant effet à compter du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026,</p> <p>-d'autoriser M. LE MAIRE à signer les contrats d'assurance avec la C.N.P ainsi que toutes autres pièces afférentes à cette affaire.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>14 VOTANTS 14 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION</p>																																																														
MA-DEL-2026-031	Convention de gestion des contrats d'assurance statutaire du personnel CNRACL et IRCANTEC avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale	<p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :</p> <p>-de demander au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Creuse d'assurer la gestion des contrats d'assurance conclu avec la C.N.P. pour la couverture des risques statutaires du personnel selon les modalités pratiques et financières décrites par convention,</p> <p>-d'autoriser M. LE MAIRE à signer la convention de gestion avec le C.D.G. de la Creuse qui se renouvellera chaque année par tacite reconduction pour une durée maximale de 6 ans.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>14 VOTANTS 14 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION</p>																																																														
MA-DEL-2026-032	Convention avec le CDG23 pour la mise en place du Dispositif de Signalement des actes d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, d'actes de violence, de menaces, d'intimidation, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes	<p>Considérant l'intérêt que représente l'adhésion à cette mission, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :</p> <p>-d'autoriser M. LE MAIRE à signer la convention portant adhésion au dispositif de signalement et traitement des actes d'atteintes volontaires l'intégrité physique, de violence de menaces ou d'intimidation, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes que propose le Centre de Gestion de la Creuse.</p> <p>- d'autoriser M. LE MAIRE à mettre en œuvre le dispositif de signalement, tel que prévu par la présente délibération et la convention d'adhésion.</p> <p>-d'inscrire au budget les crédits nécessaires.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>14 VOTANTS 14 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION</p>																																																														
MA-DEL-2026-033	Renouvellement de la Commission de Contrôle des listes électorales	<p>-M. Jonathan COURAUD est volontaire pour siéger au sein de cette Commission, en tant que délégué titulaire.</p> <p>-Mme Graylen LONGUET est volontaire pour siéger au sein de cette Commission, en tant que délégué suppléant.</p> <p>Les candidats aux Délégués de l'administration et du Tribunal Judiciaire sont les suivants.</p> <p>Délégués de l'administration : Titulaire : M. Christian DÔ HUU Suppléante : Mme Dominique TESSARI</p> <p>Délégués du Tribunal Judiciaire : Titulaire : M. David LINKOWSKI Suppléante : Mme Mireille MATHIVET</p>	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>14 VOTANTS 14 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION</p>																																																														

		Après avoir procédé, à l'unanimité, à la désignation des différents délégués appelés à siéger au sein de la commission de contrôle des listes électorales, le Conseil Municipal mandate M. LE MAIRE afin d'accomplir toutes les formalités nécessaires à la bonne exécution de ce dossier.	
MA-DEL-2026-034	Désignation des délégués au SICS de Chénérailles et Peyrat-La-Nonière	Après appel à candidatures, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, et après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de désigner les délégués suivants pour représenter la commune au sein du SICS de Chénérailles et Peyrat-La-Nonière : - Titulaire : M. Thierry JAMOT - Suppléante : Mme Audrey MOREAU	Adoptée à l'unanimité  14 VOTANTS 14 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION
MA-DEL-2026-035	Représentants de la Commission Communale des Impôts Directs	L'Administrateur Général des Finances Publiques désignera 12 commissaires (6 titulaires et 6 suppléants) dans la liste suivante, transmise par le Conseil Municipal :  - M. ALHERITIERE Sébastien - Mme AUMEUNIER Brigitte - M. BATTU Christian - M. CID Pierre - Mme DE REYNAL DE SAINT MICHEL Christine - Mme OLLIVIER Sylvie, épouse DÔ HUU - M. FAREJEAUX André - M. GAUMET Michel - M. GRANDSEIGNE Jean-Luc - Mme GUY Chantal, épouse JAMET - M. JAMOT Thierry - M. LATOUR Yohann - M. LE BOURNOT Fabien - M. MANZANOS GARCIA Pascal - M. MATHIVET Fabrice - Mme PERRIER Nicole, épouse MONTAGNE - M. PLANCHON Dominique - M. RAOUL Jean-Paul - Mme ROUZEAU Virginie, épouse ANDRÉ - M. SYLVESTRE Guillaume  Personnes extérieures à la Commune :  - M. CAFLER Léonard - M. GAILLOT Pierrick - M. LAFAURE Jean-Pierre - M. MONTAGNE Serge  M. LE MAIRE est mandaté pour accomplir toutes les formalités nécessaires à l'aboutissement de ce dossier. toutes les formalités nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.	Adoptée à l'unanimité  14 VOTANTS 14 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION
MA-DEL-2026-036	Adhésion au dispositif de Conseil en Energies du SDEC	Le Conseil Municipal, hors présence de M. FONTY, après en avoir délibéré, à l'unanimité :  -accepte d'adhérer au service de Conseil en Énergies -autorise M. LE MAIRE à signer la convention telle qu'annexée ainsi que tout document afférent à ce dossier .	Adoptée à l'unanimité  13 VOTANTS 13 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

MA-DEL-2026-037	Travaux de réfection du mur de soutènement à Vaurousset	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-d'approuver le projet de travaux de réfection du mur de soutènement.</li> <li>-d'accepter l'offre de l'entreprise Franck Mathivet, d'un montant de 1 590.00 € HT, soit 1 908.00 € TTC, car le devis proposé par cette entreprise, et conformément à l'enveloppe budgétaire, correspond aux attentes du Conseil Municipal.</li> <li>-d'autoriser M. LE MAIRE à signer le devis.</li> </ul>	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>14 VOTANTS 14 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION</p>								
MA-DEL-2026-038	Acquisition d'un ensemble immobilier à Fourneaux-Autorisation donnée à M. LE MAIRE de signer une promesse d'achat	<p>A la demande de M. LE MAIRE, il est proposé de procéder au vote à bulletin secret. Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, plus du tiers des membres du Conseil municipal présents ayant approuvé cette modalité de scrutin, il est procédé au vote à bulletin secret.</p> <p>Il est procédé à la désignation de Mme LONGUET et de M. PLANCHON en qualité de scrutateurs chargés d'assister aux opérations de vote et de dépouillement.</p> <p>Après dépouillement des suffrages exprimés, le Conseil Municipal, à la majorité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-approuve le principe de l'acquisition du complexe de Fourneaux dit « Foyer de vie » pour un montant maximum de 392 000 €, fais d'agence inclus, hors frais de notaire ;</li> <li>-autorise M. LE MAIRE à signer une promesse d'achat, auprès de l'agence Attegia Immobilier, située à Bonnat, ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette acquisition, et ultérieurement l'acte authentique de vente ;</li> <li>-dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.</li> </ul>	<p>Adoptée à la majorité</p> <p>14 VOTANTS 9 POUR 1 CONTRE 4 ABSTENTIONS</p>								
MA-DEL-2026-039	Cession amiable des parcelles communales au lieu-dit Les Rivailles	<p>En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-d'approuver l'aliénation des parcelles BO0005, BO0009, BO0010 et BO0011, d'une surface totale de 6 300m<sup>2</sup>, appartenant au domaine privé de la commune au bénéfice de M. REDON, demeurant 18 route du Puits Quatre à Saint-Médard-La-Rochette, au prix de 0.15€/m<sup>2</sup>, étant entendu que les frais de bornage et les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur ;</li> <li>-de rappeler que ces parcelles, non constructibles, sont situées en zone minière et comportent la présence de deux puits de mine, la commune ne pouvant, à ce titre, garantir la stabilité des terrains ;</li> <li>-d'autorise M. LE MAIRE à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de ces terrains par vente de gré à gré, dit amiable, dans les conditions prévues au CGCT, qui sera conclue par acte notarié, dans les conditions de droit commun, en tenant compte des spécificités susmentionnées ;</li> </ul>	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>14 VOTANTS 14 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION</p>								
MA-DEL-2026-040	Mise en place d'une nouvelle tarification de la cantine scolaire de Fourneaux	<p>M. LE MAIRE propose de modifier le tarif de la tranche la plus haute, comme ci-après :</p> <table border="1" data-bbox="555 1608 1043 1800"> <thead> <tr> <th>Quotient familial</th> <th>Tarifs repas</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>De 0 à 750</td> <td>0.85 €</td> </tr> <tr> <td>De 751 à 1000</td> <td>1.00 €</td> </tr> <tr> <td>A partir de 1001</td> <td>2.30 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-accepte la nouvelle tarification sociale établie dans la présente délibération ;</li> <li>-fixe le repas pour le personnel communal et scolaire à 2.50 € ;</li> <li>-dit que ces nouveaux tarifs entreront en vigueur à partir du 1er septembre 2026 ;</li> <li>-autorise M. LE MAIRE à mettre en œuvre ces dispositions et à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.</li> </ul>	Quotient familial	Tarifs repas	De 0 à 750	0.85 €	De 751 à 1000	1.00 €	A partir de 1001	2.30 €	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>14 VOTANTS 14 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION</p>
Quotient familial	Tarifs repas										
De 0 à 750	0.85 €										
De 751 à 1000	1.00 €										
A partir de 1001	2.30 €										

	Réfection des joints d'un des ponts du territoire communal	M. LE MAIRE explique à l'assemblée que l'agent communal est intervenu sur le pont de Courbarieux afin d'en reprendre partiellement la maçonnerie. Celui-ci présentait des désordres liés notamment à la présence de végétation entre les pierres. Les joints ont été refaits sur plusieurs zones et un nettoyage à l'aide d'un nettoyeur haute pression est envisagé dans un second temps. Cette intervention permet de limiter les infiltrations d'eau et de contribuer à la stabilisation de l'ouvrage.	
--	--	---	--

### DECISIONS DU MAIRE

-Décision n°MA-DEC-2026-001 en date du 1er février 2026 portant sur les obsèques de Monsieur Fernand RONSMANS :

*Suite au décès de M. Fernand RONSMANS, survenu le 2 février 2026 à LIMOGES, domicilié 28 route de Satagnat, M. LE MAIRE a décidé d'accepter le devis établi par l'entreprise "Pompes Funèbres Rachel Jouanny" située à AUBUSSON, portant sur l'organisation des obsèques, le transport du défunt ainsi que son inhumation, pour un montant total de 1 805.83 € HT, soit 2 018.00 € TTC.*

-Décision n°MA-DEC-2026-002 en date du 17 mars 2026 portant sur le contrat de maintenance des défibrillateurs :

*Suite à l'arrivée à échéance du contrat de maintenance des défibrillateurs installés sur le territoire communal, M. LE MAIRE a décidé d'accepter le devis établi par l'entreprise "Citycare" située à VENELLES, portant sur la souscription d'un pack de maintenance Proactive d'une durée de cinq ans, et comprenant également le remplacement des électrodes adultes, pour un montant total de 1 068.00 € HT, soit 1 281.60 € TTC.*

-Décision n°MA-DEC-2026-003 en date du 3 avril 2026 portant sur le remplacement des deux défibrillateurs à la mairie de Saint-Médard-La-Rochette et à l'agence postale :

*Considérant le dysfonctionnement constaté ainsi que l'arrivée à échéance de la garantie des défibrillateurs installés sur le territoire communal, M. LE MAIRE a décidé d'accepter le devis établi par l'entreprise "Citycare" située à VENELLES, portant sur le remplacement et l'acquisition de deux défibrillateurs semi-automatiques, assortis d'une garantie de 5 ans, pour un montant total de 2 430.00 € HT, soit 2 916.00 € TTC.*

L'ordre du jour étant épuisé, M. LE MAIRE lève la séance à 21H45.

Affichée le 11 mai 2026.